

Copie anonyme - n°anonymat : 385110



27-00004
385110
philo

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : Philosophie

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Sur de nombreux plateaux ~~de~~ télévisions ou journaux récents a pu être employé l'expression de Max Weber où l'Etat serait le détenteur du ~~la~~ "monopole de la violence légitime". Or cette idée est utilisée de sorte que l'on comprenne que la violence des forces de l'ordre est incontestable, étant légitime. C'est ici une mécompréhension de la pensée weberienne comme le montrait déjà Catherine Colliot-Thélène puisque cette idée de "monopole de la violence légitime" est un fait constatatif, et non normatif (l'appareil étatique aurait progressivement ~~accaparé~~ accaparé et du même coup légitimé cette violence). Cela nous renvoie ici à l'ambivalence de toute autorité : celle-ci se veut sans fondement, naturellement légitime et tenter de la justifier reviendrait à prouver son incapacité à faire autorité (d'où l'usage abusif relativement à la pensée de Weber de ce "monopole de la violence légitime")

En effet, l'autorité est - ce qui autorise ou n'autorise pas. Faire autorité, c'est posséder un pouvoir discutionnaire entre les bonnes et les mauvaises pratiques (du moins, hors d'un bésique moral, celles qui sont à prescrire ou à proscrire). En cela, une figure fait autorité lorsque chaque individu qui y est soumis reconnaît et conçoit son pouvoir d'autorité ~~comme~~. L'autorité a donc un caractère indiscutable qui nous enjoint à adopter une définition

tautologique (l'autorité fait autorité) qui exclut toute idée d'un "force que". Or cette tension qui existe dans le concept d'autorité est redoublé par la question : qu'est-ce qui fait autorité ? On peut la comprendre comme la recherche des figures d'autorité qui nous environnent, mais cela peut aussi renvoyer à la révélation des facteurs ~~présent de l'autorité~~ permettant à ces figures d'exercer une autorité véritable. On cela revient à créer une entorse dans cette perspective d'une autorité qui se voudrait sans fondement ; cela nous invite à dénaturiser la capacité qu'a une figure à être autoritaire. En cela, cette notion prend tout son sens dans sa dimension politique, même s'il sera judicieux ponctuellement de prendre en considération l'autorité ~~considérée~~ ^[comprise] comme un point d'ancrage, une référence relativement à laquelle on se positionne (sens dans lequel on entend moins cet idéal d'absoluité). Ainsi, l'académie française ~~autorise~~ ^{cautionne} ou ne cautionne pas certains usages de la langue française, ce qui fait d'elle dans un certain champs circonscrit une figure d'autorité.

Il reste, on se demandera ici ~~s'il existe une figure d'autorité~~ si l'autorité peut exister par elle-même ou bien s'il est toujours redevable de fondements, facteurs qui lui sont étrangers.

Nous observerons tout d'abord dans une perspective analytique les figures qui font autorité afin de savoir si elles ~~font de manière~~ ^{incontestées} (I). Or nous verrons ensuite, d'autorité qu'elles détiennent résulte toujours d'autres facteurs (II). Si ^{qui} l'on souhaite trouver un fondement unique expliquant qu'une figure d'autorité fait autorité, on le

trouvera dans le regard du sujet subissant l'autorité ; on revient ici à une dimension tautologique : l'autorité est ce qui est reconnu comme tel (III).

* * *

On peut tout d'abord ~~poser~~ ^[lire] littéralement et empiriquement la question : qu'est-ce qui fait autorité ? Il s'agira alors d'observer les différentes figures d'autorité qui traversent nos sociétés tel que le père (1), les normes et les lois (2), et l'Etat (3) afin d'entrevoir l'existence possible d'une autorité sans fondement, tautologique.

Au cours de l'histoire, on a pu mettre en avant l'autorité du père (plus récemment, l'autorité parentale), Freud l'a intégré dans ~~sa~~ sa pensée philosophique, plus précisément, psychanalytique. En effet, la deuxième topique théorise la tripartition entre le ça, le moi et le surmoi. Le moi, notre conscience individuelle serait tiraillé entre nos pulsions de l'inconscient que traduit le ça et nos exigences d'auto-contrôle, de repulment de ces pulsions que ~~traduit~~ traduit le surmoi. On l'efficacité du surmoi est conditionnée à la présence du père dans laquelle est projeté, incarnée cette contrainte. Le père agit de sorte que les pulsions du chanal, c'est-à-dire de destruction, soient intériorisées. En cela, il fait figure d'autorité puisqu'il distingue les conduites acceptables des non acceptables. Pourtant, cette figure n'est pas universelle ni ahistorique. De nombreuses théoriciennes féministes ont relié cette autorité du père à l'existence du système patriarcal. Ainsi Margaret Mead a montré que dans la ~~tribu~~ tribu des "chambuli" c'est la mère qui fait figure d'autorité, puisque cela relève avant tout de la socialisation infantile. Avec l'émergence de ces théories et avancées scientifiques, on fait aujourd'hui valoir l'autorité parentale plutôt que l'autorité du père.

Ainsi, peut-être que l'on trouvera un meilleur candidat à travers les normes ou les lois considérant que l'on cherche l'existence d'une autorité immuable. En effet, le pouvoir discrétionnaire des normes et des lois est apparent puisque les premières distinguent le normal de l'anormal, et les secondes le légal de l'illégal. Il ne s'agit pas ici de soutenir qu'elles ne font pas autorité en cela que tout le monde ne les respecte pas (il est évident que l'autorité est de tout temps transgressée), mais plutôt de savoir si elles sont respectées dans leur pouvoir de sanction. Tout d'abord, les normes fonctionnent sur le mode de l'implicite, ou de l'incorpore, donc il est plus difficile d'observer si les changements historiques ont pu être décidés par la volonté consciente des individus. Cependant, la loi, définie par Hans Kelsen semble fonctionner sur ce mode tautologique. ^{comme} En effet, ce penseur a théorisé le positivisme juridique, en cela, il faut respecter la loi non pas car elle se positionne relativement à des droits naturels, mais bien parce que c'est la loi. Plus précisément, la pertinence des lois doit être observée à l'aune de la constitution, qui elle-même s'inscrit en référence à une "Grundnorme". ~~est~~ Ce dernier point semble instituer un fondement pour la loi, or celui-ci nous est inaccessible. Ainsi la loi ferait autorité car c'est la loi, elle ne serait redevable d'aucuns facteurs dont elle tirerait son autorité. Pourtant, au-delà de cette dimension tautologique, les mouvements historiques nous enseignent que la loi ne fait pourtant pas autorité incontestablement. A l'instar de ces 343 femmes qui ont ~~pratique~~ ^(prôné) un illégalisme de masse en 1971 afin de changer la loi sur l'avortement.

Dernièrement, il est évident que l'Etat fait autorité, en cela que c'est l'instance suprême, la dimension tautologique est ici

Copie anonyme - n°anonymat : 385110

Emplacement QR Code	Filière : 8/L	Session : 2023
	Épreuve de : Philosophie	
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		
<p>aussi présente. Carl Schmitt explique cette autorité absolue, bien qu'il faille comprendre la spécificité de l'État schmittien, c'est-à-dire tributaire d'une homogénéité ethnique et comparable en un sens à la figure d'un chef. En effet, l'État est souverain car c'est lui qui dirige dans un état d'exception. Son autorité est indiscutable car en dernier ressort, dans une société désorganisée, c'est vers lui que l'on pourra se retourner. En un sens, on a retrouvé cette idée à travers la pandémie. Bien que l'appareil étatique ait pu comme chacun être témoin face à la nouveauté d'une telle situation, cela reste lui qui a deviné l'obligation du port du masque, la durée des confinements (sans parfois de réelle caution scientifique). C'est en tout cas ce que montre Barbara Stiegler dans <u>De la démocratie en pandémie</u>, cependant, pour le philosophe cet état d'exception n'a pas servi à démontrer l'absoluité de l'autorité étatique, mais plutôt à faciliter la dérive autoritaire, ou du moins illibérale, où le pouvoir discrétionnaire, ^{autorisant} ses bornes propres. On comprend donc bien ici que toute autorité ^(de l'État) n'est pas incontestable ni incontestée. Ce que corrobore les démarches récentes afin de démontrer l'illégitimité des de la violence des forces de l'ordre.</p> <p>Ainsi, non s'il n'existe pas d'autorité absolue parmi les figures</p>		
5/13		

d'autorité que chaque individu côtoie, il ne s'agit plus de se demander "qu'est-ce qui fait autorité?", mais plutôt "qu'est-ce qui fait l'autorité?". Autrement dit: nous essaierons de dénaturaliser l'autorité en montrant les facteurs qui lui confèrent son pouvoir autoritaire.

* * *

Nous verrons alors que le pouvoir (1), le consentement (2) et les idéologies (3) sont des facteurs expliquant que l'autorité soit dotée d'un pouvoir autoritaire, contrastant avec son idéal d'absoluité dont on a démontré la difficulté en première partie.

Nous avons mis en exergue en accroche les incompréhensions qui peuvent exister au sujet de la notion de "monopole de la violence légitime". En effet, cette notion invite en réalité à réfléchir aux moyens dont dispose une autorité pour rendre cette violence légitime, et chez Weber c'est indissociable de sa théorie du pouvoir. Le pouvoir peut être de nature ~~traditionnelle~~ traditionnelle, charismatique ou rationnelle; cette tripartition nous permet de mieux comprendre les ressorts des figures d'autorité distinguées en première partie. En effet, au père correspond une domination charismatique qu'il exerce sur le fils, c'est-à-dire que l'autorité existe car elle est incarnée. Les normes exercent une domination traditionnelle (et dans une moindre mesure les lois), c'est-à-dire qu'elles tirent leur autorité ~~de~~ de leur capacité à avoir traversé les âges et de s'être appliquées sur une somme d'individus considérable. Certains penseurs comme Edmund Burke ayant théorisé le conservatisme suggèrent que l'autorité devrait justement se fonder sur le respect

des traditions afin d'éviter la désorganisation et de garantir le système le plus efficient. Toutefois, les Etats modernes sont plus proches de ce que Weber qualifie de domination rationnelle. Autrement dit : l'autorité de l'Etat résulte de sa capacité à traduire dans la forme la plus pure, la rationalisation du monde moderne (avec l'idéal-type de la bureaucratie notamment). Cela passe par exemple par la spécialisation des fonctions qui nous permet ~~par~~ ^(de comprendre) le processus de laïcité qui a parcouru tout le XX^{ème} siècle (en 1905 pour l'Etat français). Cette typologie des pouvoirs et la domination qui leur est associée nous permet de mieux appréhender les facteurs expliquant qu'une autorité fait autorité. Pourtant, cette domination peut s'effriter, c'est pourquoi d'autres facteurs peuvent intervenir.

Tout d'abord, la mobilisation de la théorie weberienne nous permet de voir en quoi la violence devient perçue comme légitime. Ce qui nous montre dans le même temps que si les lois font autorité c'est bien parce que l'on adjoint le "glaise" aux mots pour reprendre la formulation hobbesienne. Si la domination n'agit plus, la mobilisation de la théorie hobbesienne nous permet peut-être de cerner ce qui est premier pour qu'une autorité soit reconnue comme autorité. En effet, la naissance du Léviathan résulte de l'association de ses sujets qui ~~ont~~ lui ont transmis une part de sa souveraineté. Ceux-ci ont fait cette démarche étant donné que la domination consentie du Léviathan était préférable à ~~la~~ "l'état de guerre permanent". On voit ici que l'autorité n'est pas exempt de la notion de consentement, puisque celle-ci subsistera tant que la vie sous le Léviathan sera préférable à celle de l'Etat de nature. Rousseau soutient que l'état de nature est bien plus paisible et pacifique que ne le pense Hobbes, cependant, lui aussi indique que l'autorité d'un régime résulte toujours

d'un consentement. En effet, le contrat social qui associe les individus est formulé car cet état est préférable à celui où ils vivaient en une multitude "d'îlots isolés". Les individus ne passent non pas de l'indépendance à la dépendance, mais à l'interdépendance ceux qui leur permet de se confronter à des problèmes dans lesquels leurs intérêts sont tous impliqués. En réalité, Rousseau va plus loin puisqu'il soutient ~~est~~ que seul la "volonté générale" fait autorité car c'est sous cette seule figure d'autorité que les individus peuvent consentir à se contraindre. En effet, la "volonté générale" ~~est~~ synthétise les souhaits non pas du soi empirique, mais de celui qui s'est élevé à une condition générale par l'isolement (dans un "isolement absolu") et la consultation. Toutefois, Rousseau édicte des principes à suivre qui théoriquement pourraient mener à la formulation d'un contrat social qui préserve la liberté de ses sujets (celle de l'état de nature), dans les faits il est rare que cela soit la volonté générale qui fasse autorité.

On peut soutenir avec Marx que chaque autorité, et spécifiquement ici l'Etat, crée son consentement artificiellement. La révolution française, ayant mis de côté l'héritage de 1793, aurait donné naissance à un "appareil d'Etat bourgeois". Ainsi, pour nombre de ses citoyens la préféralité de cette situation ou de celle qui la précédait n'était pas nécessairement tangible. Marx explique alors que ce qui fait l'autorité est aussi la capacité qu'elle a à faire méconnaître les raisons qui pousseraient à sortir de son consentement. Sa dialectique matérialiste nous rend que l'infrastructure, i.e les rapports de production, déterminent la superstructure, i.e les idéologies, la répartition du pouvoir... Toutefois, les composantes de la superstructure visent à masquer les inégalités fondamentales marquant l'infrastructure, à savoir le fractionnement linéaire de la société entre prolétaires et capitalistes. Pour

Copie anonyme - n°anonymat : 385110

Emplacement
QR Code

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : Philosophie

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

cela, les idéologies comme la religion ~~perque~~ co ("l'opium du peuple") permettent de transmettre à chaque individu, de percevoir le monde préservant de toutes contestations. L'autorité fait donc autorité car elle masque les ressorts de son autorité, or on a vu en première partie qu'aucune autorité ne peut être absolue. Gramsci prolonge et inflectit la théorie marxiste en montrant que ces idéologies peuvent être changées en amont par une "guerre de position" auquel succédera une "guerre de mouvement" qui elle visera exclusivement à prendre contrôle de l'appareil étatique bourgeois.

Ainsi, l'autorité est redevable de plusieurs facteurs à savoir le pouvoir, le consentement auquel s'adjoint une fabrication artificielle de ce consentement par les autorités. Cependant, en dernière instance, même ces mécanismes cachés peuvent être révélés comme le soutient la théorie d'Antonio Gramsci. En cela, on peut peut-être retrouver un fondement unique à l'autorité : l'autorité serait ce qui est reconnu comme tel.

* * *

On retrouve alors une dimension tautologique, cependant, nous ne sommes plus dans l'idée comme quoi l'autorité serait l'autorité caractérisant la première partie. Il faut ici faire intervenir le

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

prisme du sujet qui subit et reconnaît l'autorité. On comprend alors que ce qui fait l'autorité, c'est le sujet.

Les individus peuvent défaire les régimes en dernier lieu, cette capacité de résistance prouve que c'est bien eux qui déterminent si une autorité est bien une autorité. Henry David Thoreau refusant de payer ses impôts fait ainsi au XVIII^{ème} siècle le premier acte de désobéissance civile (ou a minima théorisé comme tel). Il faut reconnaître la difficulté à sortir de cette "servitude volontaire" comme le montre Etienne de la Boétie dans le discours éponyme. En effet, la tyrannie est toujours relayé jusqu'aux dernières instances de la vie civile à travers d'autres "tyranneaux". Toutefois, la Boétie soutient qu'après tout ça "il suffit de ne pas le vouloir", et l'autorité n'est plus autorité. Albert Camus modernise cette idée puisque certains individus comme Meursault dans L'Étranger peuvent avoir le sentiment de vivre dans un monde absurde. Ce dernier se retrouve condamné à mort par des instances législatives qui l'ont jugé sur son comportement qu'il a pu avoir à l'enterrement de sa mère, et non pas sur son homicide commis à la plage. Or face à ces figures d'autorité qui ont déraillé dans ce "cycle de l'absurde", Albert Camus écrit d'autres romans se voulant témoins du "cycle du révolté" où l'individu prend conscience de cette absurdité et oppose une résistance, une révolte à l'autorité.

Pour ce qui concerne la stricte autorité de l'appareil étatique, les sujets conservent de toute évidence cette puissance de résistance

(le XXI^{ème} a vu nombre de régimes être défaits), mais ils ont aussi une puissance de participation, ou a minima souhaite l'obtenir. En effet, à travers la demande du RIC (Referendum d'initiative citoyenne) se manifeste la volonté d'un dialogue plus quotidien entre l'autorité et ses sujets (dont l'un des seuls pouvoirs est de sanctionner le président sortant en ne le réélisant pas). Jürgen Habermas théorise ainsi dans L'espace public un moyen concret par lequel les sujets pourraient obtenir une puissance participative, plutôt que de retrait. Il valorise grandement la délibération (le principe D) qui jointe à l'acceptation universelle des propositions (le principe U) permettrait de transmettre des propositions aisément faisant des sujets de véritables acteurs de l'autorité (par la formulation de lois dans ce cas).

Toutefois, Michel Foucault propose une vision plus pessimiste des sujets acteurs de l'autorité, ici ce dialogue, cette interaction se ferait plutôt malgré eux. Dans son cours au collège de France intitulé "Sécurité et territoire", il montre que l'autorité s'appuie sur trois vecteurs : la discipline, la normalisation, la ^{l'étatique} normation. La discipline correspond aux différents milieux tel que le travail où l'Etat peut agir sur les corps, et donc de sorte sur une arène de vie quotidienne. La normalisation correspond au redressement des comportements cautionnés en raison d'une norme partagée par les citoyens. Ainsi la prison est une institution normalisatrice, bien que défailante comme Foucault le montre dans Surveiller et punir, qui vise à remettre les prisonniers sur les chemins de la vie bonne (co-défini par les besoins de l'autorité étatique et les citoyens). Enfin, la normation est le moment où l'autorité étatique s'appuie sur une norme qui se forme dans la société civile pour la transformer en loi. En cela, l'autorité et ses sujets font valoir une interaction permanente lorsqu'il s'agit de valoriser

ou discréditer telles ou telles pratiques, ce que synthétise par exemple la notion de "biopouvoir".

Cependant, la mobilisation de la théorie foucauldienne apporte un dernier élément de réponse afin de comprendre ce qui fait autorité. Pour Foucault, le pouvoir avec un grand "P" n'existe pas, il n'existe que des rapports de pouvoir. On pourrait formuler la même remarque avec l'autorité (le pouvoir en étant d'ailleurs un facteur d'existence). Le rêve d'absoluité de l'autorité s'est réalisé dans le sujet, or ce n'est pas dans le sujet pris isolément. ~~Et~~ Tous les individus sont traversés par des rapports d'autorité les uns vis-à-vis des autres qui dessinent des hiérarchies. L'autorité ne peut être une et unique dictant à elle seule la conduite de tous les individus. ~~est~~ ce que nous montre empiriquement l'échec des totalitarismes.

* * *

Nous avons tenté de répondre dans un premier temps à la question "qu'est-ce qui fait autorité?" en partant du postulat qu'une figure d'autorité immuable pouvait exister. Or les mouvements historiques et théories philosophiques ne plaident pas pour celle-ci, ce pourquoi nous avons essayé de dresser différents facteurs expliquant qu'une figure puisse faire autorité. À cet égard, la pensée weberienne permet de synthétiser nombre de ces facteurs. Pourtant, ces facteurs ne rendent en aucun cas une autorité incontestable, c'est pourquoi dans un dernier temps il s'agissait de montrer que l'autorité n'existe qu'au sein de l'individu. On a découvert à travers cette idée que l'autorité pouvait même exister en l'individu, puisque c'est par lui que se véhiculent tous les rapports ~~de~~ d'autorité comme invite à le penser la pensée de Foucault. Cela ne fait pas d'un seul sujet le détenteur du "monopole de la violence légitime", mais c'est bien la somme

Copie anonyme - n°anonymat : 385110

Emplacement
QR Code

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : Philosophie

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

de ces individus qui est en capacité de définir et légitimer cette violence.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE



